



Département des Yvelines

*Ville de
Bonnières-sur-Seine*

*Quatrième modification
du plan local d'urbanisme*

4. Orientations d'aménagement et de programmation

*Vu pour être annexé
à la délibération
du conseil municipal
du 14 novembre 2020*

*Maître d'ouvrage : **Ville de Bonnières-sur-Seine**, 7, rue Georges-Herrewyn, 78270 Bonnières-sur-Seine, tel : 01 30 98 98 50*

*Bureau d'études : **Cabinet Avice, architecte-urbaniste**, 3, rue d'Hauteville, 75010 Paris - tel : 06 15 54 57 36, contact @ avice.fr*

Avant propos

Les orientations d'aménagement et de programmation sont présentées sous la forme de propositions schématiques portant sur les principaux secteurs où des enjeux d'aménagement ont été identifiés.

Tout aménagement ou construction qui sera fait dans la zone concernée devra être **compatible** avec ces indications et ne jamais compromettre la réalisation du projet à terme.

Les orientations d'aménagement et de programmation s'appliquent sur les indications colorées sur les plans suivants. Ces indications graphiques correspondent à des exigences à interpréter selon les règles énoncées sur les pages suivantes.

Les orientations d'aménagement et de programmation portent sur les secteurs suivants :

- Bataves
- Berthelot
- République
- Pasteur-Carnot
- Rue Aupée

Bonnières-sur-Seine

Modification
du plan local d'urbanisme

**Localisation des
secteurs faisant l'objet
d'une orientation
d'aménagement
et de programmation**



Cabinet Avice
architecte-urbaniste

Septembre
2019



Echelle : 1/10 000

0 100 200 m

Phasage

Certains secteurs devant être aménagés ne pourront l'être qu'à certaines conditions

Phase 1 (court terme) :

Les permis d'aménager et de construire sont recevables sans délai.

Il s'agit de tous les terrains constructibles, (notamment Bataves et Pasteur / Carnot) à l'exception de ceux réservés pour les phases 2 et 3.

Phase 2 (moyen terme) :

Les permis d'aménager et de construire sont recevables à partir du **1er janvier 2025**

Il s'agit des secteurs Rue Aupée et République

Phase 3 (long terme) :

Les permis d'aménager et de construire sont recevables à partir du **1er janvier 2030** et après la réalisation des travaux de voirie et réseaux prévus dans la phase précédente.

Il s'agit du secteur Berthelot

Programmes

Bâti à démolir

Les bâtiments désignés par cette légende sont destinés à être démolis lors de l'aménagement du secteur : le changement de destination de ces bâtiments est interdit, de même que leur extension.

Habitat à créer

Les programmes d'habitat, il est exigé une densité minimale de 35 logements à l'hectare.

Espace vert à créer

Les espaces verts à créer sont destinés à être aménagés et ouverts au public.

Espace public à créer

Les espaces publics à créer sont des emprises destinées à être intégrées au domaine public à terme. Il est interdit d'y édifier des constructions.

Déplacements

Liaison automobile à créer

Une liaison automobile à créer doit permettre la circulation de tous les véhicules. Le gabarit d'une telle voie doit permettre une circulation de tout type de véhicule et être bordée de trottoirs.

Liaison piétonne à créer

Une liaison piétonne à créer doit permettre la circulation des piétons et des vélos. La largeur de ce type de voie doit être d'au moins 1,4 m.

Tracé fixe

Le tracé fixes indiquent l'emplacement précis où doit être construite la voie en ligne droite du point de départ au point d'arrivée.

Bonnières-sur-Seine

Modification
du plan local d'urbanisme

Schéma d'aménagement

" Bataves "

Programmes

 Habitat à créer

Déplacements

 Liaison automobile
à créer, tracé fixe

 Liaison piétonne
à créer, tracé fixe

Cabinet Avice
architecte urbaniste

Septembre
2019



Echelle : 1/2000

0 10 20 30 40 50 m



Bonnières-sur-Seine

Modification
du plan local d'urbanisme

Schéma d'aménagement

" Berthelot "

Programmes



Habitat à créer



Bâti à démolir



Espace public à créer

Déplacements



Liaison automobile
à créer, tracé fixe



Liaison piétonne
à créer, tracé fixe

Cabinet Avice
architecte urbaniste

Septembre
2019



Echelle : 1/2000

0 10 20 30 40 50 m



Bonnières-sur-Seine

Modification
du plan local d'urbanisme

**Schéma
d'aménagement**

"République"

Programmes

 Habitat à créer

 Bâti à démolir

Déplacements

 Liaison automobile
à créer, tracé fixe

 Liaison piétonne
à créer, tracé fixe

**Espaces verts
et aménagements
paysagers**

 Espace vert à créer

Cabinet Avice
architecte urbaniste

Septembre
2019

N

Echelle : 1/2000

0 10 20 30 40 50 m

Bonnières-sur-Seine

*Modification
du plan local d'urbanisme*

**Schéma
d'aménagement**

"République"

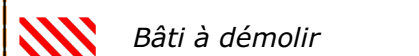
"République"

Programmes

	<i>Habitat à créer</i>
	<i>Bâti à démolir</i>

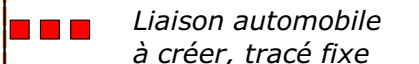


 *Habitat à créer*

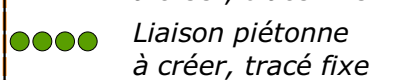
 *Bâti à démolir*

Déplacements

■ ■ ■	Liaison automobile à créer, tracé fixe
● ● ● ●	Liaison piétonne à créer, tracé fixe



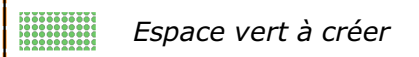
■ ■ ■ Liaison automobile
à créer, tracé fixe



●●●● Liaison piétonne
à créer, tracé fixe

**Espaces verts
et aménagements
paysagers**

 Espace vert à créer



Espace vert à créer

<i>Cabinet Avice architecte urbaniste</i>	<i>Septembre 2019</i>	
---	---------------------------	---

<i>Cabinet Avice architecte urbaniste</i>	<i>Septembre 2019</i>	
---	---------------------------	---



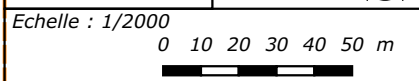
Echelle : 1/2000

0 10 20 30 40 50 m

A horizontal scale bar with alternating black and white segments, representing distances from 0 to 50 meters.

Echelle : 1/2000

0 10 20 30 40 50 m

A horizontal scale bar with alternating black and white segments, representing distances from 0 to 50 meters.

Bonnières-sur-Seine

Modification
du plan local d'urbanisme

**Schéma
d'aménagement**

"Pasteur / Carnot"

Programmes

 Habitat à créer

 Bâti à démolir

Déplacements

 *Liaison automobile
à créer, tracé fixe*

 *Liaison piétonne
à créer, tracé fixe*

**Espaces verts
et aménagements
paysagers**

 Espace vert à créer

Cabinet Avice
architecte urbaniste

Septembre
2019

Echelle : 1/2000

0 10 20 30 40 50 m

Bonnières-sur-Seine
<i>Modification du plan local d'urbanisme</i>

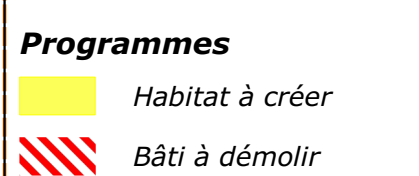
**Schéma
d'aménagement**

"Pasteur / Carnot"

"Pasteur / Carnot"

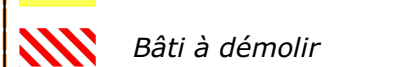
Programmes

	<i>Habitat à créer</i>
	<i>Bâti à démolir</i>



Programmes

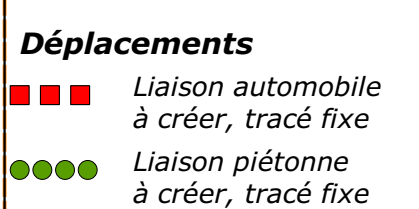
	<i>Habitat à créer</i>
	<i>Bâti à démolir</i>



 *Bâti à démolir*

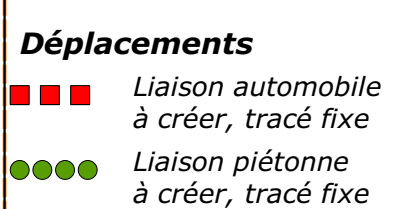
Déplacements

	<i>Liaison automobile à créer, tracé fixe</i>
	<i>Liaison piétonne à créer, tracé fixe</i>



Déplacements

	<i>Liaison automobile à créer, tracé fixe</i>
	<i>Liaison piétonne à créer, tracé fixe</i>



Déplacements

	<i>Liaison automobile à créer, tracé fixe</i>
	<i>Liaison piétonne à créer, tracé fixe</i>

**Espaces verts
et aménagements
paysagers**

 Espace vert à créer



**Espaces verts
et aménagements
paysagers**

 Espace vert à créer

Cabinet Avice
architecte urbaniste

Septembre
2019



Echelle : 1/2000

0 10 20 30 40 50 m



